



Garde d'enfant par le pere

Par **bebewill**, le **09/03/2010** à **20:33**

Bonjour,

Je suis separé de mon ex (pas marié) depuis 5 ans, nous avons une fille de 8 ans. J'ai depuis refait ma vie et eu une autre fille en plus de l'enfant de 8 ans de ma compagne actuelle.

Mon ex n'a jamais porté beaucoup d'attention à sa fille depuis sa naissance c'est toujours moi qui m'en suis occupé, sauf depuis septembre dernier ou nous avons décidé de prendre notre fille une semaine chacun.

Aujourd'hui mon ex vient me voir pour me dire qu'elle part vendredi habiter pres de chez son pere (300 km) et qu'elle emmene ma fille.

Je ne suis bien sur pas d'accord sachant que ma fille est scolarisée a 500 metres de chez moi et a meme distance de ses activités extra scolaire.

Sa mere n'aura donc ni emploi ni logement alors que moi j'ai mon logement mon emploi et une vie de famille stable.

Je dois réagir rapidement mais ne sais pas quoi faire car la semaine prochaine ma fille doit etre chez sa mere mais comme je sais qu'elle part je ne reverrai pas ma fille et il est donc hors de question qu'elle la recupere.

Comment faire pour rester dans mes droits et l'empacher de l'emmenner?

merci de votre reponse